

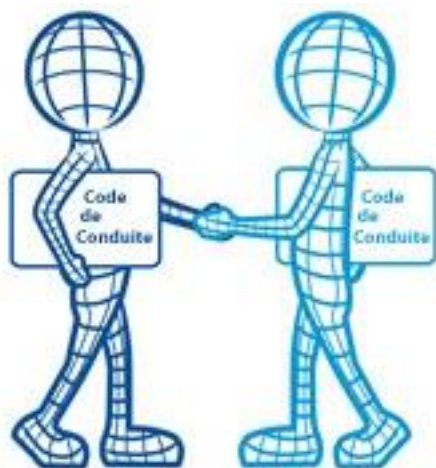
Code de bonne conduite

Nous vous invitons à relire **le code de bonne conduite** et ses règles notamment la n°5 qui traite du respect et des rapports entre collègues. Rappelons qu'il s'applique à tous les salariés, qu'ils soient Techniciens, Cadres, avec ou sans pouvoir managérial.

Une communication de la Direction est accessible et redonne quelques règles que vous pouvez consulter sur [ce document](#)

Nous reproduisons ci-dessous quelques bonnes pratiques édictées par notre entreprise du bien vivre ensemble au bureau :

Les envois de mails se font pendant les heures de bureau sauf en cas d'urgence.



Vos heures de bureau sont celles prévues par votre contrat de travail. Difficile d'appréhender ce qu'est une urgence ! le flou entretient des portes ouvertes !!

Planifier les réunions entre 9 h00 et 18h00, limiter le nombre de participants, de slides, établir un ordre du jour et respecter les horaires.

Nous sommes bien évidemment d'accord avec ces bonnes pratiques mais sont-elles respectées partout ?

Comme vous le savez et comme vous l'avez constaté, LES RAPPELS AU CODE DE BONNE CONDUITE fleurissent dans bon nombre de communications ; nous y voyons un sujet fort d'inquiétude « pas de fumée sans feu ».

Dans la période intense de forts bouleversements que nous vivons ensemble, nous vous incitons à redoubler de vigilance et à vous interroger lors de chaque opération, sur chaque décision que vous êtes amenés à prendre notamment : réponse aux mails, envois de mails internes et externes.

Loin de nous l'idée de créer de la psychose mais un salarié averti en vaut deux !

N'hésitez pas à nous contacter, à nous faire part de vos souhaits, vos ressentis, vos expériences etc...en cliquant [ICI](#)

Enfin nos élections professionnelles interviendront en théorie en Novembre 2018 voire quelques semaines plus tard. Il sera temps à ce moment-là de montrer, par vos votes et ce dans le nouveau cadre institué par les pouvoirs publics, votre opinion personnelle pas toujours comprise par la Direction bien que les consultations GPS perdurent (voir les dernières années en matière de NAO).

Rappelons-nous qu'en 2013 lors des dernières élections le paysage syndical au sein de BNP PARIBAS a subi un cataclysme. Faisons donc en sorte, tous ensemble, que demain **FO Banques BNP Paribas** sorte grandie et redevienne une force écoutée certes, mais avec des moyens plus importants afin de vous représenter encore plus efficacement.

Nous vous reviendrons d'ailleurs prochainement sur le GPS 2018 qui débutera dès le 15 mai prochain.



Smartphone



Internet

Laurence Hussenot Desenonges - Catherine Delépine
Philippe Jourdan
32 rue de Clignancourt 75018 Paris ACI :CSD02RCA
Tél:01 40 14 05 25 Fax:01 40 14 12 93

Mail paris.irp.fo.agences.parisiennes@bnpparibas.com



Facebook



Twitter

